

Il n'en a pas été ainsi. L'hôpital Notre-Dame s'est aperçu bientôt qu'il peut se trouver, dans la profession médicale comme ailleurs, un personnage intéressé disposé à se faire de la réclame même aux dépens d'une institution de charité, et ne reculant devant aucun moyen, quelque peu honorable qu'il soit, pour satisfaire ses ambitions personnelles. Nous ne trouvons guère d'autre explication à donner de la conduite étrange de cet individu qui, prenant occasion de ce nouveau projet de loi organique, a fait à l'hôpital Notre-Dame la lutte la plus déloyale et la plus injuste qu'il soit possible d'imaginer. Nous nous faisons un devoir de rapporter les faits à nos lecteurs, car il s'agit de l'intérêt public. L'hôpital Notre-Dame vit de charité ; c'est un établissement de philanthropie et d'enseignement médical, et nous ne pouvons pas laisser calomnier sa bonne réputation sans protester au nom de la justice et de la vérité.

Cette campagne injuste contre l'hôpital a été conduite avec une habileté remarquable. On fit d'abord circuler dans le public que le but de la nouvelle législation était de mettre les religieuses à la porte ; puis l'on fit prévenir les religieuses elles-mêmes par des dames et un avocat, à qui l'on avait probablement conté la même histoire, qu'un grand danger les menaçait, que l'on voulait laïciser l'hôpital et l'on alla même jusqu'à leur conseiller d'abandonner l'institution, en leur laissant entendre qu'il serait beaucoup plus digne de sortir d'elles-mêmes plutôt que d'être congédiées.

Deux journaux de Montréal publièrent ensuite des articles à sensation. Dans l'un, on reprochait à l'hôpital de demander à la législature, dans l'intérêt de la science, le droit de faire l'autopsie dans le cas de décès chez les malades soignés gratuitement dans ses salles, quand la maladie dont ces malades étaient morts avait offert quelque symptôme obscur ou intéressant, pouvant servir à l'instruction des élèves, c'est-à-dire des futurs médecins. L'article était rédigé de manière à faire croire au public que par autopsie il faut entendre une véritable dissection, qui mutilé les cadavres et les rend méconnaissables. Dans l'autre article, encore plus calomnieux, publié dans un journal qui fut vendu le dimanche à la porte des églises, on insinuait que les autorités de l'hôpital Notre-Dame voulaient laïciser l'institution, mettre les religieuses à la porte, se défaire du contrôle de St-Sulpice, et bien entendu faire la dissection des cadavres.

Sur quoi basait-on cette calomnie au sujet des religieuses ? Sur un article du projet de loi autorisant les administrateurs de l'hôpital à confier à des religieuses le soin des malades ainsi que la gestion interne de l'hôpital. Il est bon de noter en passant que la première charte de l'hôpital ne contenait rien de tel, ce qui n'avait pas empêché les administrateurs d'en faire un article des règlements de l'hôpital et de le mettre en force par le concordat signé entre les Sœurs Grises et l'hôpital Notre-Dame, concordat qui existe depuis dix-huit ans et qui, Dieu merci, sera continué. Mais l'auteur de l'article en question qui, entre parenthèse, est un médecin, aimait mieux passer cela sous silence et laisser croire au public que charte, règlements et concordat, tout cela est une seule et même chose, et que, par conséquent, on voulait enlever aux religieuses tout ce qui, étant dans les règlements et dans le concordat, ne se trouvait pas dans